



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire de la
Confédération des syndicats nationaux

sur le document de consultation
*Favoriser l'obtention d'une première formation qualifiante
chez les jeunes de moins de 20 ans*

présenté au Conseil supérieur de l'éducation du Québec
dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2012
sur l'état et les besoins de l'éducation

20 décembre 2011

Confédération des syndicats nationaux
1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Table des matières

Présentation	5
L'obtention d'une première formation qualifiante : l'enjeu fondamental de l'acquisition d'une solide formation de base.....	7
Opinions portant sur les questions du conseil supérieur de l'éducation du Québec	9
5.1 La reconnaissance de certains programmes de formation qualifiante.....	9
5.2 Une accessibilité plus grande au diplôme d'études secondaires.....	9
5.3 La création d'une filière de formation professionnelle au secteur des jeunes du secondaire	10
5.4 Un accès accru des jeunes de moins de 20 ans à des voies de qualification offertes en entreprise	11
5.5 Une synergie d'action à intensifier entre les acteurs du milieu communautaire, du milieu de l'éducation et du marché du travail.....	12

Présentation

Nous remercions les membres du Conseil supérieur de l'éducation de nous offrir la possibilité d'intervenir dans le cadre de cette consultation sur *L'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans*. Si le Conseil le souhaite, c'est avec plaisir que nous éclaircirons nos positions sur la question.

La CSN regroupe plus de 2 100 syndicats qui représentent plus de 300 000 salarié-es et elle est présente dans toutes les régions du Québec. Plusieurs de ces salarié-es œuvrent dans le réseau de l'éducation du préscolaire à l'université, et ce, à titre d'enseignantes et d'enseignants, de professeur-es, de chargé-es de cours, d'éducatrices, de professionnel-les et de personnels de soutien. D'autres interviennent dans les services éducatifs à la petite enfance.

Nous présentons ici notre réponse aux différentes questions posées par le Conseil supérieur de l'éducation. Notre propos s'articule autour de trois grands enjeux qu'il convient d'avoir en tête lorsque l'on aborde la problématique de la première qualification chez les jeunes de moins de 20 ans. Le premier enjeu est celui d'une solide formation de base pour tous qui assurera aux citoyens et travailleurs de demain polyvalence et autonomie. Ensuite, il importe de mieux comprendre les causes du décrochage scolaire pour s'attaquer aux racines du problème. Finalement, il faut agir de façon préventive et dès le plus jeune âge pour offrir une réelle égalité des chances en formation.

L'obtention d'une première formation qualifiante : l'enjeu fondamental de l'acquisition d'une solide formation de base

L'obtention d'une première formation qualifiante est un enjeu majeur tant pour les individus que pour la société. Force est de constater qu'une société active et dynamique doit avoir en son sein des individus ayant une solide formation de base et des qualifications reconnues. La connaissance est la voie royale pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des membres de la société.

La sous-scolarisation limite l'accès à de nombreuses ressources culturelles et de développement personnel. Elle affecte la capacité de prise en charge de sa santé, de ses finances personnelles, de sa vie familiale, etc. Certains décrocheurs précoces risquent même de devenir analphabètes fonctionnels.

Malgré ses bienfaits, la diplomation des jeunes de moins de 20 ans n'est pas chose acquise. Plusieurs peinent à obtenir un premier diplôme qualifiant quand ils ne décident pas, tout simplement, de quitter les bancs de l'école secondaire. Le défi d'une première qualification appelle donc un questionnement : pourquoi le décrochage scolaire? Quelles raisons amènent nombre de jeunes à choisir le secteur des adultes? Quelle attractivité exerce la formation professionnelle? Une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les jeunes et de leurs besoins est essentielle, selon nous, pour poser un diagnostic valable.

Ce n'est donc pas un meilleur taux de diplomation qu'il faut ici viser, mais bien une meilleure acquisition d'une formation de base chez les jeunes. Cette dernière leur permet d'entrer dans la vie active mieux outillés, ce qui leur assurera polyvalence et efficacité. La volonté de hausser les taux d'obtention à tout prix risque, au contraire, de provoquer des actions précipitées ou de générer un nivellement vers le bas des exigences et des normes.

À cet égard, la crainte de pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité ne devrait pas dicter ou précipiter des changements importants au parcours scolaire. Selon les dernières données d'Emploi-Québec, la croissance des emplois pour les dix prochaines années sera modeste (environ 316 000 emplois)¹. De plus, non seulement 30 % de cette croissance sera attribuable au maintien et au retour des personnes de 65 ans et plus, mais, en plus, ce sont les emplois de niveaux intermédiaire et élémentaire (nécessitant des formations de niveau secondaire) qui connaîtront les plus faibles taux de croissance d'ici 2020. Il n'y a donc pas d'urgence à inciter les jeunes de moins de 20 ans à acquérir une première qualification sur le marché du travail pour répondre aux impératifs économiques des employeurs. La maîtrise d'une solide formation de base par les jeunes de moins de 20 ans demeure la pierre d'assise d'un véritable développement économique.

Des pénuries de main-d'œuvre existent dont la faute incombe au marché de l'emploi. Prenons pour exemple le secteur du porc confronté à un problème de manque de personnel ce qui l'amène à employer des travailleurs migrants. Cette situation ne résulte pas d'un problème de formation de main-d'œuvre, mais est la conséquence d'une diminution

¹ Emploi Québec. *Le marché du travail au Québec. Perspectives à long terme 2011-2020*, Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail (DAIMT), Septembre 2011.

constante des conditions d'emploi. Le manque de travailleurs avec compétences spécifiques n'est qu'un des nombreux facteurs expliquant les raretés de main-d'œuvre. À problème économique, réponse économique et à problème éducatif, réponse éducative.

Par ailleurs, un meilleur taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans passe par une intervention hâtive bien avant l'entrée au secondaire. Plusieurs études démontrent, en effet, l'importance d'agir bien en amont pour prévenir le décrochage scolaire, voire dès le préscolaire. Or, les pistes avancées dans le document de la présente consultation n'explorent que des modifications de cycles. Nous croyons qu'il faut, dès la petite enfance, intéresser les jeunes à l'apprentissage et à l'acquisition de compétences et agir dès ce stade pour empêcher l'abandon scolaire.

À cet égard, l'accès à des services de garde éducatifs en milieu défavorisé est primordial. C'est un moyen essentiel pour garantir une égalité de chances par la suite dans le parcours scolaire. La lutte à la pauvreté devrait aussi être priorisée. Les facteurs socio-économiques exercent une influence importante dans la réussite scolaire (l'accès aux livres, le milieu familial, le logement, la nourriture, etc.). Faire abstraction du contexte de vie de l'étudiant serait une grave erreur. La persévérance scolaire rime mal avec la faim, la violence familiale ou encore des conditions de logement exécrables.

Finalement, soulignons la part de responsabilité des employeurs. L'embauche de jeunes sans aucune diplomation est un incitatif au décrochage. Des mesures favorisant l'alternance études-emploi ou l'embauche sous conditions de terminaison de scolarité devraient être encouragées par les entreprises.

Opinions portant sur les questions du Conseil supérieur de l'éducation du Québec

5.1 La reconnaissance de certains programmes de formation qualifiante

L'Institut de la statistique du Québec évalue que près de 16 % de la population possède une très faible capacité de lecture de texte suivi. Les résultats du Québec sont inférieurs à ceux de la Saskatchewan, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique. Ces niveaux de littératie sont beaucoup trop bas pour être acceptables dans une société développée comme celle du Québec. Il est inquiétant d'apprendre, par exemple, que 48 % de la population a de la difficulté à lire une simple posologie ou le mode d'emploi d'un appareil dangereux.

Les problèmes de littératie proviennent avant tout d'un manque de formation de base en bas âge. Cette prime acquisition permet à l'individu d'interagir et de s'adapter à différents milieux de vie et de travail. Nous ne croyons pas qu'il soit souhaitable d'enfermer les jeunes dans des apprentissages aux débouchés incertains et à la formation de base chancelante. Ce n'est à l'avantage ni des individus, ni de la société (et non plus des employeurs) de se retrouver avec une main-d'œuvre sans polyvalence. À l'heure où notre société vit de profondes transformations politiques, économiques, sociales et culturelles, à l'heure où la formation et l'éducation des adultes sont en pleine croissance, à l'heure où des intérêts internationaux cherchent à marchandiser le savoir, il est plus que temps que le Québec réaffirme l'intérêt de la formation de base.

Multiplier les certifications et les attestations de toutes sortes servirait sans doute à augmenter les chiffres de diplomation, mais ne se traduirait pas nécessairement par une meilleure formation acquise par davantage de personnes. Ne devrait-on pas plutôt, comme société, multiplier les efforts et mobiliser les milieux pour une intervention précoce? Il est plus urgent, selon nous, de s'attaquer aux causes du décrochage scolaire qu'au développement de diplômes qui masquent le problème. Précisons, ceci dit, que nous n'excluons pas la nécessité d'une mise à jour périodique des reconnaissances de qualification, dans les secteurs où cela est nécessaire.

5.2 Une accessibilité plus grande au diplôme d'études secondaires

Le problème de l'obtention d'une première certification concerne essentiellement la persévérance scolaire et non l'accès au système d'éducation.

Si plusieurs facteurs peuvent influencer la persévérance scolaire (environnement scolaire, origine sociale et ethnique, encadrement familial, etc.), la grande majorité des chercheurs semblent s'entendre sur le rôle central que joue la situation socioéconomique de la famille. Le décrochage scolaire était en 2007 en moyenne de 27,8 % chez les moins de 20 ans, alors qu'il était de 35 % chez les jeunes de milieux dits défavorisés². Par ailleurs, les raisons évoquées pour décrocher ne sont pas les mêmes chez les deux sexes. Les filles vont davantage évoquer des contraintes personnelles (une grossesse, leur santé, etc.) tandis que

² Gouvernement du Québec. *L'école j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire*, 2009.

les garçons avoueront un manque d'intérêt envers l'école ou un désir d'entrer rapidement sur le marché du travail³.

Par ailleurs, les raisons identifiées par les jeunes pour justifier leur désertion du secteur jeune pour celui des adultes sont liées à l'expérience de l'école secondaire (par exemple : climat de la classe ou type d'encadrement), à la scolarité (par exemple : obtenir un préalable à une autre formation) ou aux caractéristiques des étudiants (par exemple : plusieurs ont eu des difficultés d'ordre comportemental au secondaire et veulent sortir de cette situation)⁴.

Il semble donc que les obstacles ne sont pas reliés à l'accessibilité, mais à une foule d'autres facteurs. Les jeunes ont très certainement des besoins, mais il n'est pas clair que la diversification du curriculum du 2^e cycle du secondaire soit une solution. L'éducation, si elle doit tenir compte des différences individuelles et des besoins variés des jeunes, doit aussi poursuivre des objectifs de base équivalents pour tous (par exemple : savoir lire ou compter). L'éducation, facteur de cohésion sociale, doit promouvoir une unité de contenu et une réelle égalité des chances. Cela doit se traduire par des programmes de formation qui ne soient pas des filières étanches et sans issue. Le système d'éducation doit assurer aux individus une certaine autonomie face au marché du travail et permettre d'acquérir une capacité d'adaptation.

Ceci dit, la question 5.2.2 nous laisse perplexes. Si les exigences de sanction du secteur des adultes sont dites équivalentes à celles du secteur jeune, elles ne sont pas pour autant identiques (comme vous le remarquez en note 17 du document de consultation). Cette différence s'explique par le besoin d'accommoder les effectifs adultes en raison de leurs particularités. La différence quant aux exigences de sanction tient en outre au contexte : peu d'adultes obtenant ce diplôme vont vraisemblablement poursuivre au collégial. La situation est toute autre pour les moins de 20 ans. Comme nous l'avons déjà soulevé, de multiples raisons peuvent pousser les jeunes vers le secteur des adultes. Nous ne croyons pas que le transfert de conditions d'obtention, pensées pour les adultes, permettrait spontanément de répondre aux besoins des jeunes. En effet, il y a danger d'assister à un nivellement vers le bas des conditions d'accès au nom de l'augmentation quantitative de diplômés.

Si nous souscrivons à l'idée d'augmenter les taux d'obtention d'une formation qualifiante chez les moins de 20 ans, les moyens qui devront être déployés doivent impérativement préserver l'acquisition d'une solide formation générale et répondre aux besoins réels des jeunes.

5.3 La création d'une filière de formation professionnelle au secteur des jeunes du secondaire

Il est malheureux que la formation professionnelle soit encore aujourd'hui perçue négativement. Par contre, les raisons qui expliquent la forte présence des diplômés d'études

³ St-Amant, Jean-Claude. *Les garçons et l'école*, Sisyphé, 2007.

⁴ Rousseau, Nadia et all. « L'éducation des adultes chez les 16 à 18 ans. La volonté de réussir l'école... et la vie », *Éducation et francophonie*, ACELF, vol XXXVIII, 2010.

secondaires (DES) et des adultes en formation professionnelle ne sont pas claires. Que disent les jeunes sur cette situation? Combien de jeunes tentent de s'inscrire sans succès au diplôme d'études professionnelles (DEP)?

Ensuite, l'augmentation des effectifs du DEP doit nécessairement passer par sa valorisation, et ce, particulièrement pour les étudiantes du secondaire. Les femmes sont encore fortement minoritaires dans la plupart des DEP et les catégories professionnelles sont majoritairement à prédominance masculine⁵. Pourquoi ne pas tenter de diriger les effectifs féminins vers des métiers non traditionnels pour attirer des jeunes en formation professionnelle? De plus, plusieurs employeurs, encore aujourd'hui, ne reconnaissent pas le DEP comme diplôme terminal et exigent plutôt le DES. Cette situation démontre une méconnaissance de la richesse des DEP et appelle à une campagne d'information avec et pour les employeurs. Cela s'inscrirait d'ailleurs dans les pistes d'action pour l'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi.

Pour nous, il serait précipité de mettre en place une filière de formation professionnelle tant qu'une réelle analyse des raisons de la désertion des jeunes de ce type de formation ne sera pas réalisée. Depuis 2005, le 2^e cycle du secondaire débute au secondaire III plutôt qu'au secondaire IV. Offrir une nouvelle filière professionnelle signifierait forcer des jeunes de 13 ans à faire un choix d'avenir crucial. Si le peu d'effectifs en formation professionnelle est inquiétant, on ne peut que se réjouir que les jeunes veuillent compléter le diplôme général du DES ou même tenter leur chance vers le collégial avant de choisir le secteur professionnel. Ces détours servent parfois à mieux connaître ses champs d'intérêt et développent des compétences complémentaires qui seront précieuses pour l'avenir de ces individus.

En ce qui concerne une double filière DES-DEP, cette double diplomation ne doit pas réduire les exigences ni de l'un ni de l'autre diplôme. Ouvrir cette voie exigerait des travaux sérieux avec les différents partenaires pour bien encadrer les compétences à acquérir.

Avant de mettre en branle de pareils chantiers, un état de situation plus complet mérite d'être fait. Les étudiants intéressés par les métiers ou qui ont des difficultés scolaires veulent-ils vraiment compléter, en plus du DEP, un DES? Quelles sont les raisons qui amènent les jeunes à ne pas vouloir s'inscrire en premier lieu en DEP?

5.4 Un accès accru des jeunes de moins de 20 ans à des voies de qualification offertes en entreprise

À la suite des derniers États généraux en éducation, des tentatives de formation en entreprise ont été tentées et les résultats se sont avérés peu concluants. En effet, les employeurs étaient peu enclins à accueillir des jeunes de 13 ans, non expérimentés, et

⁵ Comité consultatif femmes en développement de la main-d'œuvre de la CPMT. *Pour préparer la main-d'œuvre de demain : Ouvrir tous les champs professionnels à la mixité femmes/hommes*, dans le cadre de la consultation *L'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail : une contribution au développement du Québec*, 2011.

souvent victimes d'accidents de travail : le besoin d'un certain encadrement et d'un temps de maturation est normal à ces âges. Pourquoi retenter l'expérience sans améliorer le processus? Comment, en outre, assurer la formation de base de si jeunes travailleurs en entreprise étant entendu que cette formation de base ne relève nullement de l'industrie? La formation de base acquise pendant le secondaire est un gage de compétences larges et diversifiées. Pour nous, l'obtention d'un DES reste la voie à privilégier pour les jeunes de moins de 20 ans. Par contre, là où s'effectue de la formation en entreprise, il faut un engagement ferme des entreprises vis-à-vis l'acquisition de la formation de base par les jeunes de moins de 20 ans. Il ne faut pas que les stages deviennent un prétexte au décrochage.

Le processus de reconnaissance des acquis et des compétences chez les adultes est certes important, mais nous ne croyons pas qu'un jeune de moins de 20 ans acquiert la même expérience qu'un adulte. De plus, la consultation sur l'adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi a mis en lumière de nombreux problèmes de reconnaissance des acquis et des compétences. Avant d'élargir aux plus jeunes ce type de certification, un meilleur financement et un encadrement plus serré du processus devraient être assurés.

Promouvoir le maillage entre le monde de l'emploi et celui de l'éducation peut être souhaitable (exemple : élaboration de stages, actualisation de programmes, etc.). Par contre, les besoins en main-d'œuvre ne doivent pas nous faire oublier l'importance de la formation de base.

5.5 Une synergie d'action à intensifier entre les acteurs du milieu communautaire, du milieu de l'éducation et du marché du travail

Les acteurs du communautaire ont su développer, au fil des ans, une expertise précieuse en soutien à l'apprentissage, à la francisation et au « rattachement scolaire ». Il pourrait être intéressant de répertorier les actions entreprises pour en tirer des enseignements. Ainsi, certaines régions du Québec ont réussi à augmenter sérieusement leur taux d'obtention de diplômes. Qu'est-ce qui a été fait? Qu'est-ce qui a été amélioré? Il conviendrait d'analyser certains « success story » pour identifier les pratiques gagnantes.

Finalement, la formation qualifiante doit demeurer une chasse gardée de l'État. Toute idée de confier à l'entreprise ou encore à des groupes communautaires le soin de dispenser l'enseignement doit être rejetée. Certes, l'entreprise a un rôle à jouer en ce qui touche la formation continue et l'insertion professionnelle, notamment par les stages en entreprise. Quant au secteur communautaire, il constitue un allié précieux pour soutenir et ramener les décrocheurs vers l'école. Mais ces acteurs importants ne sauraient se substituer au système d'éducation et à l'État pour ce qui touche au mandat d'enseignement.

C'est justement le fait que la formation soit de l'unique ressort du gouvernement qui assure une uniformité de contenu et de qualité. Pourquoi voudrait-on transférer cette responsabilité? Un tel déplacement demanderait un encadrement important. Ce dernier n'alourdirait-il pas le communautaire de règles étatiques alors que c'est justement sa souplesse qui fait sa force? Ne dévalorise-t-on pas les travailleuses et travailleurs de l'éducation qui ont su acquérir une solide expérience en persévérance scolaire?

Ouvrir la responsabilité de la formation devrait être soumis à une consultation des différents partenaires de l'éducation pour s'assurer de baliser et d'encadrer une pareille transformation. De plus, si les besoins des entreprises méritent d'être pris en compte, leurs responsabilités sociales (en matière de formation continue, d'embauche des jeunes et d'insertion professionnelle) mériteraient sans doute d'être rappelées.